

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

NOMBRE DE CONSEILLERS	DATE DE CONVOCATION	DATE D’AFFICHAGE
En exercice 86	5 septembre 2017	12 septembre 2017
Quorum 72		
Votants 82		
Suffrages exprimés : 82		

Séance du 20 septembre 2017

N°170920-25

L’an deux mil dix-sept, le 20 septembre à 19 h 00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire, en l’Hôtel de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Gérard COLIN, Président,

Etaients présents :

Jean-François ALIGNY, Patrick BARTHÉLÉMY, Maurice BEAUFILS, Chantal BERTEAU, Pierre-Luc BILLIEZ, Jean-François BOQUET, Didier BOULLARD, André-Pierre BOURDON, Luc BREANT, Hubert BUQUET, Bertrand CARPENTIER, Raymond CARPENTIER, Philippe CARREIN, Christine CHANGEUX, Dominique CHAUVEL, Jacques CHEVALLIER, Jean-Claude CLAIRE, Gérard COLIN, Jean-Michel COLOMBEL, Odile COUROYER, Stéphane DEGREMONT, Claude DESAEGER, Jérôme DOUILLET, Marie-Louise DOULET, Jean-Claude DUBOC, Philippe DUFOUR, Isabelle DUJARDIN, Isabelle DUJARDIN, Annie DUMENIL, Philippe ETIENNE, Jean-Marie FERMENT, Franck FOIRET, Stéphane FOLLIN, Gérard FOUCHÉ, Daniel FREBOURG, Jean-Marie GEORGES, Laurent GODEFROY, Christine GROUT-LIMARE, Françoise GUILLOT, Christiane HERVIEUX, Pierre-Yves JEGAT, Hervé JOLLY, Pascal LARGILLET, Jacques LEBALLEUR, François-Pierre LECLUSE, Agnès LEDUC, Daniel LEGROS, Didier LEMAISTRE, Alain LETARD, Jérôme LHEUREUX, Michel LIEURY, Jean-Louis LUYPAERT, Paul MENARD, Sylvain MONNIER, Benoît MOREAU, William MOUCHE, Hervé MOUQUET, Yvon PESQUET, Régis PETIT, Alain POILVE, Joël SALLE, Daniel SEIGNEUR, Olivier TASSEL, Jean-Pierre THEVENOT, Pascal VANIER, Marie-Pierre VASLIN, Michel VIARD, Patrick VICTOR et René VIMONT.

Etaients absents représentés par le suppléant :

M. Patrice FAUCON représenté par M. Jean-Paul BEUVIN
 M. David LAMBION représenté par M. Didier MOLTON
 M. Jacques LEFRANCOIS représenté par M. Guy BUREL

Etaients absents excusés avec pouvoir :

M. Rémy BELLANGER a donné pouvoir à M. Jérôme LHEUREUX
 M. Jean-Louis CHAUVENSY a donné pouvoir à M. Gérard FOUCHÉ
 M. Jean-Marc COPPENS a donné pouvoir à Mme Christine GROUT-LIMARE
 M. Thierry FABAREZ a donné pouvoir à M. Hervé MOUQUET
 Mme Brigitte HATTON a donné pouvoir à Mme Agnès LEDUC
 M. Yves LEFRIQUE a donné pouvoir à M. Philippe ETIENNE
 Mme Françoise MARIE a donné pouvoir à M. Alain POILVE
 M. Nicolas MOLETTE a donné pouvoir à Mme Marie-Louise DOULET
 Mme Aurore RAUCH a donné pouvoir à M. Pascal LARGILLET
 M. Michel SERY a donné pouvoir à M. Jérôme DOUILLET

Absents :

MM Enrick DE BRABANDERE, Didier GUERIN, et Mmes Danièle CAMINADE, Justine MORTELECQUE

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Alain LETARD a été élu secrétaire de séance.

*_*_*_*

Objet :

FINANCES – Transfert des éléments d’actif et du passif du budget principal vers le budget annexe Service Public des Ordures Ménagères (SPOM) – Complément à la délibération

N°170705-05

N°25

Accusé de réception en préfecture
 076-247600380-20170920-170920-25-DE
 Date de réception préfecture : 26/09/2017

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales et notamment les articles L5211-1 à L.5211-4,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 septembre 2017 relatif aux statuts de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre,

Vu l'instruction budgétaire M14,

Vu le budget principal 2017 et le budget annexe 2017 service public des ordures ménagères,

Vu la délibération n°170705-05 du 5 juillet 2017 actant le transfert de l'immobilisation n°EML38 « Mise aux normes déchetterie d'Entre Mer et Lin » du budget principal vers le budget annexe service public des ordures ménagères pour une valeur nette comptable de 383 925.81 €,

Vu les échanges avec le Trésor Public de Cany-Barville,

Considérant la nécessité de transférer également le passif correspondant au financement de l'immobilisation susmentionnée en complément des subventions précédemment transférées par la délibération n°170705-05 du 5 juillet 2017,

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 1^{er} septembre 2017.

Vu l'avis favorable du bureau élargi en sa séance du 7 septembre 2017.

**Le Conseil Communautaire,
après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **accepte le débit du compte 1068 du budget principal pour un montant de 230 532,81€ correspondant au solde du financement de l'immobilisation EML38 (valeur nette comptable de 383 925,81 € moins 153 393 € de subventions transférées par la délibération n°170705-05).**
- **accepte le crédit du compte 1068 du budget annexe SPOM pour un montant de 230 532,81 €.**
- **autorise le Président et le comptable Public à passer toutes les écritures nécessaires aux régularisations susmentionnées.**

Pour extrait certifié conforme,
ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,



Le Président,

Gérard COLIN

Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le tribunal administratif de Rouen peut-être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Préfecture du Département de Seine-Maritime
- date de sa publication et/ou de sa notification

Dans ce même délai, un recours gracieux peut-être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Vu la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982,

Le Président atteste que la délibération du Conseil Communautaire n° 25... - Séance du 26/09/17... est exécutoire.

Date de réception en Sous-Préfecture 26/09/17
Date de publication : 26/09/17 Le Président,

G. COLIN



Accusé de réception en préfecture
076-247600380-20170920-170920-25-DE
Date de réception préfecture : 26/09/2017

Accusé de réception en préfecture
076-247600380-20170920-170920_25-DE
Date de réception préfecture : 26/09/2017